

## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE BANGOR DU 9 JUIN 2023 à 19h45

### Ordre du jour :

- Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2023
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de quatre logements communaux T2 et deux cellules commerciales et/ou professionnelles.

***Madame Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 16 mai 2023 et le soumet à l'approbation des conseillers.***

**Étaient présents :** Mme HUCHET Annaïck - Mr Sébastien CHANCLU – Mr Stéphane SAMZUN - Mme Andrée LOREAL - Mme Valérie LE BIHAN – Mr Eric SAMZUN – Mr Franck THOMAS – Mr Gaël GIRARD – Mme Marie LIEBENGUTH – Mr Eric DELANOE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Marie-Christine de la HOGUE à Monsieur Sébastien CHANCLU.

Monsieur Pierre-Yves LE GAL à Monsieur Franck THOMAS.

Madame Hélène JUGEAU à Monsieur Gaël GIRARD

Madame Evelyne LOREAL à Madame Annaïck HUCHET

Secrétaire de séance : Madame Valérie LE BIHAN.

### **OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE**

Le conseil municipal s'est réuni salle du conseil ce jour à 19h45,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Madame Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et de deux membres présents les plus jeunes, il

s'agit de Mme Andrée LOREAL, Mme Marie LIEBENGUTH, Mr Sébastien CHANCLU, Mr Franck THOMAS. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

La liste est composée de :

- Mme HUCHET Annaïck
- Mr Stéphane SAMZUN
- Mme Andrée LOREAL
- Mr Eric DELANOE
- Mme Marie-Christine de la HOGUE.
- 

Madame Le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

NOMBRE DE BULLETTINS : 14

BULLETTINS BLANCS OU NULS : 0

SUFFRAGES EXPRIMES : 14

Sont proclamés élus :

- Mme Annaïck HUCHET, déléguée
- Mr Stéphane SAMZUN, délégué
- Mme Andrée LOREAL, déléguée
- Mr Eric DELANOE, suppléant
- Mme Marie-Christine de la HOGUE, suppléante.

**Après l'élection des délégués pour les élections sénatoriales, Madame Valérie LE BIHAN a quitté la séance et a été excusée.**

**Etaient présents :** Mme HUCHET Annaïck - Mr Sébastien CHANCLU – Mr Stéphane SAMZUN - Mme Andrée LOREAL - Mr Eric SAMZUN – Mr Franck THOMAS – Mr Gaël GIRARD – Mme Marie LIEBENGUTH – Mr Eric DELANOE.

Absents excusés ayant donné procuration : Madame Marie-Christine de la HOGUE à Monsieur Sébastien CHANCLU.

Monsieur Pierre-Yves LE GAL à Monsieur Franck THOMAS.

Madame Hélène JUGEAU à Monsieur Gaël GIRARD.

Madame Evelyne LOREAL à Madame Annaïck HUCHET.

Absente excusée Madame Valérie LE BIHAN.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien CHANCLU.

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE 4 LOGEMENTS COMMUNAUX T2 et 2 CELLULES COMMERCIALES et/ou PROFESSIONNELLES.**

Par délibération DELIB2022-58 en date du 19 septembre 2022, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour valider la réalisation de ce projet.

Pour réaliser cette opération, une consultation de maîtrise d'œuvre pour les études et travaux de construction de 4 logements T2 et 2 cellules commerciales et/ou professionnelles, constituée d'une mission de base conformément à la réglementation en vigueur complétée du quantitatif pour l'ensemble des lots et des études d'exécution limitées aux lots fluides (ESQ, APS, APD, PRO, VISA/EXE, ACT, DET, AOR) a été passée selon une procédure adaptée ouverte avec audition de 3 candidats maximum (article L.2123-1 du code de la commande publique).

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr/entreprise> le 21/03/2023, et est paru dans le quotidien OUEST France 56 du 23/03/2023

La date et l'heure de réception des plis a été fixée au vendredi 21 avril 2023 à 13h00.

Une seule candidature a été déposée (Groupement KEVIN VELGHE ARCHITECTE/OTI/AIREO ENERGIE/DENIS ROUSSEAU) pour un montant de 91 292.08 € HT.

Le candidat dépositaire de l'offre a été admis à participer à l'audition selon les critères retenus dans le cadre du règlement de consultation.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre au groupement KEVIN VELGHE ARCHITECTE/OTI/AIREO ENERGIE/DENIS ROUSSEAU) pour un montant de 91 292.08 € HT.
- Donne l'autorisation à Morbihan Habitat, maîtrise d'ouvrage déléguée de la Commune, de signer ce marché.

La séance est levée à 20h15

Le Maire

**Annaïck HUCHET**



Le secrétaire de séance

**Sébastien CHANCLU**

